

## Enquête publique

### VILLERS-LE-TEMPLE : « LE MANOIR DE LA TOUR »

Non seulement des Villersois mais aussi des Nandrinois sont soucieux de la sauvegarde et du maintien du patrimoine local, en réponse à la demande du promoteur MT Building SPRL pour l'obtention d'un permis d'urbanisme concernant la construction de **12 appartements** sur le site remarquable du patrimoine historique villageois où se situe le château dénommé « LE MANOIR de La Tour ». Pour rappel, celui-ci est classé par l'administration du conservatoire du patrimoine culturel des monuments et des sites remarquables.

La demande concerne un immeuble élevé sur deux et trois étages pour 12 appartements dans le parc du château ! La règlementation communale autorise un maximum de **13** logements sur le site. Avec le dépôt de ce nouveau projet, la restauration pour tout l'ensemble des bâtiments du Manoir se porterait sur un seul et unique logement, réduisant ainsi ses chances de survie à sa plus simple expression !

La sauvegarde effective de ce patrimoine exceptionnel exige que tout projet d'urbanisation du site soit conditionné par la priorité essentielle de la réaffectation et de la restauration des bâtiments classés en respectant l'âme de **l'ensemble du site** !

Initialement, le même promoteur avait introduit une demande d'aménagement en dix appartements de 120m<sup>2</sup> dans les bâtiments du Manoir de la Tour ainsi qu'une maison dans ses annexes. Il projetait également la construction de 2x2 maisons mitoyennes en bordure de la rue Nicolas Dardenne. Il proposait de bien respecter les caractéristiques locales et les maisons voisines, d'ouvrir une percée visuelle et aménager un chemin piéton de la rue vers le Manoir, soucieux de préserver au mieux le parc partiellement partagé par les jardins des nouvelles constructions.

Le nouveau projet actuel oublie et de surcroit, balaye intégralement la sauvegarde de l'exceptionnel Manoir, hypothèque irréversiblement ses possibilités de survie et contribue à la continuité de sa dégradation accélérée depuis son total abandon en 2008, le conduisant à terme à sa ruine !

Pour ces motifs, nous exprimons notre ferme opposition à cette demande de projet de construction. Nous revendiquons du Collège Communal un refus du permis.

Conscient qu'il est difficile d'assumer les charges d'une telle propriété, la possibilité de sa réaffectation en plusieurs logements doit rester prioritairement sauvegardée pour aider à sa rénovation et son sauvetage. (Le Château d'Ochain et son parc est un clair exemple de résidence service et de soins !)

Soutenant cette démarche collective j'y souscris par ma signature ci-jointe :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Signature :